



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 février 2000  
Français  
Original: anglais

---

## **Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation »**

### **Deuxième session**

3-14 avril 2000

Point 2 de l'ordre du jour provisoire \*

### **Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation »**

## **Accélération du développement en Afrique et dans les pays les moins avancés**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. À sa première session (17-28 mai et 15 juillet 1999), le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives a invité le Secrétaire général à présenter un rapport actualisé sur les obstacles au développement en Afrique et dans les pays les moins avancés<sup>1</sup>. Le Comité préparatoire a également invité le Secrétaire général à porter une attention particulière dans ce rapport aux mesures visant à éliminer ces obstacles, à l'évaluation du degré de marginalisation de ces pays pour ce qui était de l'intégration de leur économie au marché mondial et de proposer des moyens de renforcer les mesures et mécanismes de diversification des produits de base dans le cadre du processus d'industrialisation.

2. La section II du présent rapport examine dans quelle mesure les pays africains en général et les pays africains les moins avancés en particulier, ont réussi à atteindre l'objectif de développement approuvé par le Sommet mondial pour le développement social, à savoir réduire la pauvreté de moitié d'ici à l'an 2015. La section III traite des principales difficultés structurelles nationales auxquelles se heurte le développement de ces pays tandis que la section V est consacrée à la position de l'Afrique et des pays les moins avancés dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation. La section V porte sur les perspectives de diversification des produits de base au regard du nouveau contexte mondial et la section VI contient des recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer les perspectives de développement durable à long terme de ces deux groupes de pays. La section VII récapitule les principaux problèmes et appelle l'attention sur le type d'action catalytique nécessaire pour surmonter les obstacles structurels mis en évidence.

---

\* A/AC.253/12.

## II. Récente performance de l'Afrique et des pays les moins avancés depuis Copenhague

3. Depuis 1995 et par comparaison avec la décennie précédente, la performance économique des pays africains et des pays les moins avancés a sensiblement progressé. Le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) des pays africains a atteint en 1996 le chiffre sans précédent de 4,6 % (en termes réels) mais, tout en restant positif, il est tombé à 3 % en 1997 puis à 2,8 % en 1998 pour remonter, selon les estimations, à 3 % environ en 1999. D'après la Commission économique pour l'Afrique (CEA), trois pays seulement ont connu en 1998 un taux de croissance moyen de 7 % ou plus, taux nécessaire pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à l'an 2015.

4. À l'instar des pays africains, les pays les moins avancés ont connu une croissance accélérée de leur PIB au milieu des années 90, encore que, tout en restant positif, leur taux de croissance ait, lui aussi, baissé. Le taux de croissance moyen du PIB des pays les moins avancés, en termes réels, a été estimé à 3,7 % en 1998, ce qui représente une baisse de 1 % par rapport à 1997. C'est la troisième fois consécutive que ce taux de croissance moyen du PIB des pays les moins avancés baisse après avoir atteint le chiffre record de 4,6 % en 1995.

5. Ce recul de la croissance dans les pays africains et dans les pays les moins avancés est entre autres imputable à la baisse des prix des produits de base intéressant ces pays, aux intempéries, aux conflits armés et à l'instabilité, à la chute de la production mondiale résultant de la crise financière en Asie et de son extension ultérieure ajoutée à la crise économique. Si la crise asiatique n'a eu qu'un impact indirect et plutôt limité sur l'Afrique et le groupe des pays les moins avancés, son évolution et son règlement définitif devraient toutefois influencer sur leurs perspectives de croissance à court terme. Ces répercussions toucheront surtout les courants de ressources, en particulier les flux privés de capitaux vers les pays asiatiques les moins avancés, les cours à l'exportation des produits de base d'Afrique et des pays les moins avancés autres que les combustibles, ainsi que les relations commerciales et financières naissantes entre l'Asie et l'Afrique.

6. De façon générale, il apparaît de plus en plus que la majorité des pays africains et des pays les moins

avancés poursuivent désormais des politiques économiques plus adaptées, ce qui a permis de redresser les déséquilibres macroéconomiques sous-jacents et d'instaurer un climat plus propice aux activités du secteur privé. L'application de ces politiques économiques est allée de pair avec une libéralisation politique et un mouvement en faveur d'un gouvernement participatif, qui ont eu pour effet d'améliorer les relations entre l'État et la société civile, et par là même le climat politique national et la stabilité économique.

7. Toutefois, cette croissance économique récente n'a pas été suffisamment forte ou soutenue pour entraîner une hausse du revenu par habitant ou pour avoir une quelconque incidence sur les niveaux de pauvreté dans la région subsaharienne. Selon les estimations, 44 % de la population de l'Afrique dans son ensemble et 51 % de celle des pays subsahariens vivent dans la pauvreté absolue. Dans un récent rapport, la CEA a laissé entendre que pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, le nombre des démunis devrait diminuer de 4 % chaque année, soit par l'accélération de la croissance économique soit par la redistribution des revenus, ce qui requiert pour l'ensemble de l'Afrique une croissance annuelle du PIB de 7 % jusqu'en 2015. En dépit d'une relative amélioration de certains indicateurs sociaux, la situation sociale s'est aggravée en raison des conflits et de la pandémie du VIH/sida. Pour réduire la pauvreté, il faut manifestement améliorer la performance économique mais aussi mettre davantage l'accent sur les secteurs sociaux.

## III. Obstacles au développement en Afrique et dans les pays les moins avancés

8. Tout en reconnaissant le rôle majeur que jouent les politiques macroéconomiques dans la performance économique de l'Afrique et des pays les moins avancés, il est évident que les obstacles structurels influent aussi de façon décisive sur ce processus. La plupart des pays ont fait un net effort pour adapter leurs politiques macroéconomiques; s'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, il est maintenant temps que la région s'attaque à ce qui entrave à long terme la croissance durable, et notamment la mauvaise gouvernance, la faible productivité et les obstacles qui empêchent de mobiliser les ressources nécessaires pour le développement.

## A. Gouvernance

9. De façon générale, la gouvernance s'est améliorée en Afrique et dans les pays les moins avancés. Sur le plan politique, la gouvernance est plus transparente et ouverte, assortie de davantage de droits civils et d'une plus grande liberté politique. Depuis 1995, la plupart des pays d'Afrique et des pays les moins avancés ont tenu des élections multipartites, certains pour la deuxième fois. On assiste dans de nombreux pays à l'apparition d'une société civile relativement dynamique qui, souvent, participe avec les gouvernements à la formulation des politiques et à l'exécution des programmes. Nonobstant ces progrès, on constate encore trop souvent que la primauté du droit n'est pas respectée, que les fonctionnaires et les citoyens agissent dans l'impunité, que l'opposition est réprimée et que les médias sont étroitement contrôlés. On ne s'est toujours pas attaqué de façon systématique aux problèmes fondamentaux qui déterminent les perspectives de paix durable, notamment les inégalités régionales et ethniques.

10. Plusieurs gouvernements africains ont créé des organismes et pris des mesures pour veiller à une plus grande transparence politique et administrative, instituer l'obligation redditionnelle et lutter contre la corruption. Les réformes entreprises aux niveaux national et local en collaboration avec les organismes de la société civile semblent certes justifier un certain optimisme. Quelques pays ont même déjà commencé à intégrer dans des institutions modernes de gouvernance leurs structures traditionnelles concernant la responsabilité. Tous les pays connaissent, toujours à des degrés divers, un certain nombre de problèmes, notamment la passivité des bureaucraties et la pléthore des réglementations. Il est par ailleurs évident que tous les pays n'ont pas fait montre de la volonté politique nécessaire pour veiller à l'application des réformes. En outre, de nombreux pays ne disposent pas des ressources ou des capacités voulues pour créer, renforcer et/ou adapter leurs institutions afin qu'elles reflètent leurs valeurs et leur culture.

11. Les conflits persistants continuent de saper les conditions de base d'un développement économique et social durable. Dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique (A/52/871-S/1998/318) qu'il a présenté au Conseil de sécurité en avril 1998, le Secrétaire général a appelé l'attention sur les liens exis-

tant entre la paix et le développement et a souligné que les conflits menaçaient les progrès économiques et politiques accomplis au milieu des années 90. En 1996, 14 des 53 pays africains étaient touchés par des conflits armés dont les victimes représentaient plus de la moitié du nombre total de victimes de guerre dans le monde entier. Toutefois, après une brève période d'accalmie en 1997 consécutive au règlement d'un certain nombre de conflits, en 1998 et en 1999 un certain nombre de pays ont été à nouveau en proie aux conflits. Au milieu de l'année 1999, 17 pays africains, dont ceux touchés par le conflit en République démocratique du Congo, étaient aux prises avec des conflits d'intensité variable. Un petit nombre de pays moins avancés non africains étaient dans la même situation. Au 1er janvier 1999, sur les 21,5 millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de pays dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'occupe dans le monde entier, 6,3 millions venaient d'Afrique. Ces Africains, durant leur exil, ne sont pas en mesure de contribuer au développement de leurs pays respectifs. De surcroît, les conflits armés, outre qu'ils contribuent à l'éclatement des structures familiales et à la création d'une culture de violence, notamment lorsqu'ils se prolongent, détournent les maigres ressources affectées aux services sociaux de base, perturbent les échanges commerciaux, endommagent les infrastructures, découragent le tourisme et les investissements et aggravent la pauvreté.

## B. Faiblesse de la productivité

12. La croissance économique de l'Afrique et des pays les moins avancés est faible non seulement parce que la production des biens et des services y est insuffisante mais encore et surtout en raison d'une médiocre productivité. C'est manifeste dans le domaine de l'agriculture qui est une importante source de devises pour la plupart de ces pays et qui emploie la majorité de la population active. Leur croissance économique globale dépend donc de la performance de l'agriculture et de celle des exportations des produits de base.

13. Malheureusement, de façon générale, les années 90 ont été caractérisées par une stagnation de la productivité des produits agricoles, comme le montrent, à quelques rares exceptions près, les chiffres concernant le rendement de 1990 à 1997 de produits agricoles clés des pays les moins avancés. En dépit d'un léger redressement en 1998, le retrait des subventions et la com-

pression des services de vulgarisation, consécutifs aux réformes, ont nui aux petits producteurs. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait remarquer que les résultats décevants dans ce secteur étaient en partie imputable à la baisse de l'appui des donateurs aux projets de développement rural et à la compression des investissements dans les services sociaux. Cet état de choses a par ailleurs entamé la volonté de parvenir à l'autosuffisance alimentaire qui joue un rôle critique dans la lutte contre la pauvreté.

14. En fait, bien que l'Afrique soit richement dotée de ressources naturelles, il lui reste encore à tirer parti des avantages de la biotechnologie. Elle pourrait transformer ses richesses en matière de diversité biologique et de matériaux génétiques bruts en marchandises ayant une valeur ajoutée, ce qui lui permettrait d'être plus compétitive sur le marché international. En même temps, l'ingénierie génétique pourrait être utilisée pour renforcer la résistance aux parasites et aux maladies des cultures traditionnelles – maïs, sorgho, etc. – ce qui contribuerait à résoudre certains problèmes dans les pays qui ont un déficit vivrier.

15. Jusqu'ici les réformes du secteur agricole ont été principalement axées sur la fixation d'un prix juste. Si cette approche est utile, il faut toutefois tenir compte également des divers obstacles institutionnels et structurels, notamment la désertification et la sécheresse récurrente. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, qui est entrée en vigueur en 1995, a beaucoup contribué à améliorer la gestion des ressources naturelles et la planification préalable aux sécheresses récurrentes, mais il est nécessaire de la renforcer en tant que cadre de coopération. Des investissements publics dans les infrastructures rurales, des crédits, des informations sur les marchés, des activités de vulgarisation, de formation des agriculteurs et de protection de la santé ainsi que des travaux de recherche-développement permettraient d'atténuer d'autres obstacles structurels.

16. On ne dispose d'aucune information sur les tendances de la productivité des secteurs pétrolier et minier qui jouent un rôle important dans les économies d'exportation de certains pays africains et pays les moins avancés. Toutefois, les tendances en matière de production, aussi limitées qu'elles soient, donnent une idée assez nette de celles de la productivité. À

l'exception de l'or, dont la production a été quasiment multipliée par 15 entre 1986 et 1997, les autres principaux minéraux, notamment les diamants, le fer et le cuivre, ont connu une baisse de production au cours de la même période, le cuivre ayant été le plus touché puisqu'en 1997 sa production avait diminué de 60 % par rapport à 1986. Cette diminution de la production des minéraux au cours des années 90 résulte de l'insuffisance des investissements dans le secteur minier des pays africains et des pays les moins avancés, phénomène sans doute imputable aux politiques financières des pays producteurs, aux problèmes de sécurité et de stabilité politique ainsi qu'à la tendance à la baisse du prix des minéraux. Le secteur pétrolier et plus particulièrement la production de pétrole brut ont aussi bénéficié d'importants investissements. En aval, le sous-secteur du raffinage se heurte à de graves difficultés liées à des engagements de production.

17. Pour ce qui est du secteur manufacturier, il ressort des statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) que la valeur ajoutée manufacturière en Afrique subsaharienne a diminué de moitié environ entre 1990 et 1995. Les taux de croissance industrielle ont augmenté depuis dans la majorité des pays, mais ils représentent une reprise plutôt qu'une croissance même si on part de l'hypothèse d'un taux de croissance de la valeur ajoutée manufacturière de 4 % par an. D'après l'ONUDI, il faudra attendre 2002 pour revenir au niveau de production de 1991, et les perspectives d'y parvenir ne sont pas encourageantes. On estime que le taux de croissance de la valeur ajoutée manufacturière, évaluée à 5,7 % en 1998, a été de 4,1 % en 1999 et sera de 2,7 % en 2000.

### C. Renforcement des capacités

18. L'Afrique et les pays les moins avancés continuent à manquer des capacités nécessaires. Les indicateurs clefs, notamment l'éducation, la santé, l'alimentation et l'hygiène et les questions de population ont une influence fondamentale sur le renforcement des capacités. D'après le *Rapport mondial sur le développement humain 1999* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)<sup>2</sup>, sur les 35 pays qui figurent au bas de l'indicateur de développement humain, 30 se trouvent en Afrique et 31 sont des PMA. Le rapport indique également que la plupart des 16 pays qui, depuis 1990, ont subi des revers sur le

plan du développement humain en raison de la pandémie de VIH/sida et de la stagnation économique, sont situés en Afrique subsaharienne. Entre 1975 et 1997, l'espérance de vie a diminué dans 10 pays africains, cette baisse étant de plus de 10 % dans quatre d'entre eux.

19. Depuis 1995, les effets dévastateurs du VIH/sida sont devenus plus manifestes. En fait, la reprise économique de l'Afrique, continent le plus touché par cette épidémie, est menacée à moyen et à long terme par le VIH/sida. D'après le *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, sur les 34 pays les plus touchés par cette maladie, 31 se trouvent en Afrique ou sont des PMA (29 pays africains et 2 PMA non africains). Le décès d'un si grand nombre d'adultes économiquement actifs, en particulier parmi les cadres, a et continuera d'avoir de graves répercussions sur les ressources humaines de ces pays. Alors que, par exemple, l'espérance de vie en Afrique australe était passée de 44 ans au début des années 50 à 59 ans au début des années 90, elle devrait de nouveau descendre à 45 ans entre 2005 et 2010. Des statistiques récentes émanant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida indiquent qu'aujourd'hui, pour la première fois, les femmes infectées sont plus nombreuses que les hommes (elles représentent 55 % des malades en Afrique).

20. Les enfants africains aussi sont menacés. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) estime que d'ici à 2001, il y aura entre 10 et 14 millions d'orphelins par suite du sida. Ces enfants seront les entrepreneurs et les producteurs du XXI<sup>e</sup> siècle. Heureusement, nombre de gouvernements ont commencé à s'intéresser à la question et à consacrer les ressources nécessaires aux programmes de sensibilisation au sida et à la prévention; mais ces efforts souffrent de la pénurie et de la mauvaise utilisation des ressources.

21. Récemment, l'Organisation des Nations Unies a lancé une initiative importante – Partenariats internationaux de lutte contre le sida en Afrique – qui rassemble des représentants de pays africains, des pays donateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), des organismes des Nations Unies, du secteur privé et de la société civile. On a demandé aux donateurs de consacrer une part plus importante de l'aide publique au développement (APD) à la lutte contre le VIH/sida, et au secteur privé, notamment aux fondations, de participer au financement

des programmes de prévention et de traitement, de s'attaquer au problème de la cherté des médicaments et d'intensifier la recherche pour la mise au point d'un vaccin. Les organismes des Nations Unies ont reçu pour instruction de considérer la question du sida comme une priorité, au même titre que la paix et la sécurité dans les activités de développement qu'ils mènent en Afrique. En mai 2000 sera mis en place un programme quinquennal visant à réduire de 25 % le taux d'infection au VIH chez les jeunes de 15 à 24 ans.

22. D'autres maladies ont également des conséquences graves sur la croissance et le développement en Afrique et dans les pays les moins avancés. Le paludisme continue de sévir en Afrique et dans certains des pays les moins avancés. D'après l'OMS, la malaria tue chaque jour 3 000 enfants en Afrique, et chaque année, on compte plus de 500 millions de cas, enfants et adultes confondus. Bien que beaucoup d'entre eux ne meurent pas, ils subissent souvent des séquelles permanentes qui nuisent à leur productivité. La réapparition de certaines maladies, comme le choléra, montre que l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires reste problématique même dans les zones urbaines. Selon l'UNICEF, depuis 1997 des progrès considérables (augmentation du taux de vaccination contre la polio, consommation accrue de vitamines A, iodation généralisée du sel de commerce, et réduction remarquable des cas de dracunculose) ont été réalisés dans quelques domaines. Mais un tiers des jeunes enfants ont un poids inférieur à la normale et un sixième souffrent d'insuffisance pondérale à la naissance.

23. Dans le domaine de l'éducation, le *Rapport sur le développement humain 1999* indique qu'en 1997, le taux d'inscription dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur était de 44 % en Afrique subsaharienne et de 37 % dans les pays les moins avancés. Ainsi, moins de 50 % et de 40 % de la population de ces deux catégories de pays étaient intégrées dans un système d'enseignement, ce qui est manifestement insuffisant pour renforcer les ressources humaines aux fins du développement. Les femmes continuent d'être sous-représentées : elles ne constituent que 39 % et 32 % des effectifs contre 49 % et 43 % d'hommes inscrits respectivement dans ces trois niveaux d'enseignement en Afrique et dans les pays les moins avancés. Or, les effets potentiels positifs de l'éducation des filles sur la santé et la productivité sont incontestés.

24. L'Afrique dispose d'un potentiel de compétences moins important que les statistiques ne le laissent entendre. Bien que les données soient quelque peu fragmentaires, certains signes semblent indiquer un accroissement de la migration des Africains qualifiés et instruits. D'après une étude de la CEA, environ un tiers des cadres et des professionnels africains ayant fait des études universitaires travaillaient en Europe ou en Amérique du Nord en 1987. D'autres études indiquent qu'entre 1985 et 1990, 60 000 professionnels ont quitté l'Afrique (ce qui représenterait une perte de 1,2 milliard de dollars des États-Unis), et depuis, ils sont chaque année quelque 20 000 à laisser le continent. La principale raison de ce phénomène tient à la détérioration de la situation économique et sociale dans la région du début au milieu des années 90, et à une augmentation du nombre des conflits. La CEA estime, en effet, que dans les pays où les guerres durent depuis longtemps, jusqu'à deux tiers des cadres et des techniciens ont émigré.

25. À l'évidence, la reprise de la croissance économique et le rétablissement de la paix et de la stabilité sont des conditions *sine qua non* pour que les professionnels africains restent ou retournent dans la région. Toutefois, même si ces conditions essentielles existent, il faudra mettre en place tout un ensemble de mesures, notamment des incitations financières, des emplois garantis offrant les mêmes prestations que dans les pays développés, une prise en compte des différences de niveau de vie, et une amnistie pour tous ceux qui étaient partis pour des raisons politiques.

26. Il ne faut pas uniquement se préoccuper de la qualité de l'enseignement mais s'intéresser également à son contenu. Aujourd'hui, la rapidité des changements techniques constitue le moteur de l'économie mondiale, et les pays africains doivent savoir utiliser la technologie aux fins de leur développement durable. D'après les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Afrique n'a que 20 000 chercheurs et ingénieurs, soit 0,36 % du total mondial; elle ne produit que 0,8 % des publications scientifiques et ne détient presque aucun brevet. Dans le secteur de l'éducation, elle a assez peu recours aux ordinateurs, essentiellement par manque de ressources nécessaires à leur acquisition et en raison de la mauvaise qualité des télécommunications. Selon les statistiques de la Banque mondiale, il y avait en 1998, en Afrique subsaharienne, seulement 2,32 hôtes Internet pour 10 000 ha-

bitants, contre 7,65 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 374,65 pour les pays à revenu élevé.

27. L'infrastructure joue un grand rôle pour ce qui est des capacités d'un pays. L'Afrique est extrêmement désavantagée sur le plan des transports et des communications bon marché et fiables tant au niveau national qu'international, et de l'électricité. Or, sans ces éléments qui favorisent la mondialisation, les pays et leurs entreprises ne peuvent pas être compétitifs. Par ailleurs, la mise en place des infrastructures est importante pour le développement du marché en particulier, surtout dans le secteur agricole, et le développement rural en général. C'est là également un problème crucial pour les pays africains enclavés et pour les pays les moins avancés situés loin des principaux marchés.

28. En 1995, l'infrastructure de base pour l'alimentation en eau et l'assainissement s'était dégradée en Afrique subsaharienne : 45 % de la population avaient accès à de l'eau potable et 37 % à des installations sanitaires, alors que ces chiffres étaient respectivement de 84 % et 69 % dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique. Alors que le taux d'utilisation d'électricité par habitant a augmenté de 159 % en Asie du Sud et de 59 % en Amérique latine, il a baissé de 2 % en Afrique entre 1980 et 1995, ce qui s'explique par la destruction des installations provoquée par les conflits, l'entretien irrégulier et insuffisant de ces dernières, l'insuffisance des investissements ainsi que le peu d'importance accordée à l'amélioration des infrastructures.

## B. Financer le développement

29. Même si les gouvernements en Afrique et dans les pays les moins avancés ont réduit leurs activités, ils doivent néanmoins fournir les services sociaux de base, les infrastructures et les autres services que le secteur privé n'offre pas. C'est pourquoi le financement du développement reste une question critique pour l'Afrique. D'après la CEA, pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, il faudra que le PIB augmente chaque année de 7 % à 8 % en moyenne. Pour l'ensemble de l'Afrique, cela entraînera un investissement égal à 33 % du PIB, financé en partie par l'épargne intérieure et en partie par des capitaux extérieurs. Les ressources nécessaires au développement proviennent de l'épargne et de l'investissement intérieurs, de l'aide publique au développement (APD), de l'investissement étranger

direct (question abordée plus loin, aux paragraphes 50 à 53) et de la dette.

30. Les pays africains et les pays les moins avancés n'ont pas pu mobiliser suffisamment de ressources pour leur développement sans faire appel à des capitaux extérieurs. Actuellement, le taux d'épargne intérieure en Afrique est de 15 %, contre 33 % en Asie, et l'APD est en moyenne de 9 % pour ce continent. Le déficit de financement est donc de 9 %. Les investissements publics en Afrique se sont effondrés, tombant à moins de 5 % du PIB, et les investissements privés – qui restent autour de 10 % – n'ont pas comblé le vide. Une grande partie de cet écart pourrait être réduite si les capitaux sortis d'Afrique y revenaient. Selon la CEA, l'Afrique, plus que toute autre région, aurait une grande proportion de ses richesses placée à l'étranger (39 % contre 6 % pour l'Asie de l'Est avant la crise).

31. Outre la faiblesse de l'épargne et des investissements, la lourde charge et le service insoutenable de la dette constituent un obstacle énorme au potentiel de croissance des pays d'Afrique et des pays les moins avancés et limitent leur aptitude à remédier aux faiblesses structurelles. Un allègement considérable de la dette aurait des effets positifs sur leurs perspectives de croissance, stimulant la confiance des investisseurs et débloquent de nouvelles ressources pour des investissements fort nécessaires, particulièrement dans les infrastructures, la mise en valeur des ressources humaines et les programmes de diversification économique.

32. Depuis le Sommet mondial pour le développement social, la dette des pays africains a continué de croître. D'après la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à la fin de 1998, cette dette représentait 65,5 % du PIB, soit un peu plus qu'en 1997. Elle représentait toutefois 303 % des exportations de biens et services, soit une nette augmentation par rapport aux 284 % de 1997, essentiellement à cause de la baisse des exportations. C'est pourquoi le service de la dette rapporté aux exportations de biens et de services est passé de 21,3 % en 1997 à 30,9 %. La structure de l'endettement des pays africains rend plus complexe la question de la viabilité financière de la dette. Plus de 90 % de la dette extérieure des pays africains est publique et garantie par l'État. Quatre-vingt pour cent de la dette doit être remboursée à des créanciers publics et 33 % à des institutions financières multilatérales. Une part considérable de l'endettement de l'Afrique envers les créanciers

officiels consistant à régler des arriérés, il est manifeste qu'une grande partie de la dette n'est pas remboursable. On ne peut pas attendre de l'Afrique, si on ne lui consent pas un allègement de sa dette, qu'elle investisse dans les infrastructures humaine et physique ni qu'elle renouvelle son capital.

33. L'encours de la dette des pays les moins avancés a été ramené de 133 milliards de dollars en 1995 à 127 milliards de dollars en 1997, le ratio moyen des exportations par rapport au service de la dette étant tombé entre 1995 et 1997, de 22 % à 13 %, grâce au réaménagement de la dette. Toutefois, en dépit de la baisse des ratios du service de la dette, nombre de PMA n'ont pas pu s'acquitter intégralement de leurs obligations au titre du service de la dette, ont accumulé des arriérés et ont dû rééchelonner leurs remboursements.

34. Bien que la communauté internationale ait tenté d'alléger le fardeau de la dette extérieure des pays d'Afrique et des pays les moins avancés, ceux-ci continuent de souffrir d'un niveau élevé d'endettement extérieur. Les initiatives actuelles en vue de réduire la dette n'ont pas eu, à ce jour, d'incidences notables sur la charge de la dette, et la faiblesse actuelle des cours des produits de base ne peut que continuer à affaiblir l'aptitude de ces pays à assurer le service de la dette. Un seul pays (l'Ouganda) sur les 41 candidats potentiels a bénéficié de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) : sa dette a été réduite de 20 %. À l'heure actuelle, on prévoit de réduire véritablement la dette de quatre autres pays seulement (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Mozambique) dans les trois années à venir.

35. Les propositions concernant l'allègement de la dette, faites au Sommet de Cologne qui a réuni les pays du G-8 en juin 1999; en particulier pour ce qui était de raccourcir le délai de mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des PPTE, d'appliquer des critères d'admissibilité moins restrictifs, de fixer un plafond pour la part des recettes fiscales affectées au service de la dette extérieure et d'annuler les dettes d'APD, sont donc arrivées à point nommé. Il est encourageant de noter qu'en septembre 1999 à Washington, au cours de la session conjointe du Comité intérimaire et du Comité de développement du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, les ministres ont approuvé la mise en place du cadre renforcé de l'Initiative, ce qui devrait permettre de trouver plus rapidement une solution au problème de la dette.

36. Toutefois, il est peu probable que les mesures d'allègement susceptibles d'être prises dans le nouveau cadre de l'Initiative éliminent suffisamment le poids insupportable de la dette qui pèse sur l'Afrique pour déboucher sur des investissements dans les infrastructures humaine et physique nécessaires pour remettre le continent sur la voie d'une croissance et d'un développement continus. On ne peut donc pas s'attendre que l'Initiative en faveur des PPTE, en dépit des améliorations qui y ont été apportées, favorise une réduction importante de la pauvreté conformément à l'objectif que la communauté internationale se proposait d'atteindre. Il importe donc de trouver une solution à plus long terme.

37. Entre 1994 et 1997, l'APD dont l'Afrique a bénéficié est tombée de 23,5 milliards de dollars (son record) à 18,7 milliards de dollars. En valeur réelle, les apports d'APD acheminés vers les pays les moins avancés ont diminué de 23 % depuis le début de la décennie. La part moyenne que les pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE consacrent à l'assistance aux PMA est tombée de 0,09 % de leur produit national brut en 1990 à 0,05 % en 1997. Or en 1997, un tiers seulement des pays du CAD ont atteint le seuil fixé par le Programme d'action, en consacrant 0,15 % de leur PNB à l'APD accordée aux pays les moins avancés.

38. Étant donné les demandes multiples d'aide dues en particulier au grand nombre de crises humanitaires qui sévissent en différents points du monde, l'avenir des programmes traditionnels d'APD ne semble guère assuré. On ne pourra enrayer la tendance à la baisse que si la communauté internationale s'engage de nouveau à accorder une priorité spéciale aux besoins des pays les plus pauvres du monde en matière de développement. Le fait qu'un groupe spécifique de pays donateurs ait réussi, de manière régulière, non seulement à s'acquitter de ses obligations en matière d'APD mais à dépasser les objectifs fixés dans le Programme d'action indique qu'un tel engagement est possible. Par ailleurs, le Royaume-Uni, la Norvège et l'Allemagne font partie des quelques pays qui, récemment, ont annoncé de nouvelles politiques d'aide prévoyant une augmentation de leurs budgets d'aide. Les mesures d'allègement de la dette et l'accroissement de l'APD ne produiront de résultats que s'ils constituent une assistance supplémentaire au lieu de se substituer à une autre forme d'aide.

## **IV. Mondialisation et libéralisation : marginalisation de l'Afrique et des pays les moins avancés**

39. L'économie mondialisée est le fruit de deux phénomènes concomitants : la libéralisation commerciale et la mondialisation des échanges. La suppression des obstacles aux échanges et aux investissements a entraîné un rapide essor du commerce international et des flux de capitaux, qui s'est accompagné de l'intégration mondiale des processus de production et l'harmonisation des politiques économiques appliquées par les institutions multilatérales et les groupements économiques régionaux. La nouvelle économie mondiale se caractérise également par la part croissante du savoir dans la production, quel que soit le secteur, et la généralisation de la course à l'innovation, comme en témoigne le commerce électronique qui devrait connaître une croissance exponentielle dans le monde entier. Tous les pays en développement sont à la traîne. L'Afrique et les pays les moins avancés sont les plus en retard, car ils ne disposent ni de l'infrastructure ni des compétences nécessaires pour participer véritablement à ce nouveau type d'activité économique.

40. C'est la compétitivité de l'Afrique et des pays les moins avancés (c'est-à-dire leur aptitude à exporter davantage, en particulier des produits à forte valeur ajoutée, et à attirer les investisseurs étrangers) qui détermine de plus en plus leur capacité de s'intégrer plus étroitement à l'économie mondiale. Cette aptitude dépend elle-même toujours davantage de leurs capacités technologiques et de la vitesse à laquelle ils peuvent les exploiter pour s'adapter à l'évolution de la concurrence. Or, jusqu'à présent, l'écart technologique entre les pays développés d'une part, et l'Afrique et les pays les moins avancés d'autre part, n'a cessé de se creuser. Ces derniers sont marginalisés, comme en témoigne la place qu'ils occupent dans les échanges mondiaux et les flux de capitaux.

### **A. Commerce**

41. La marginalisation de l'Afrique et des pays les moins avancés s'explique de plus en plus par le très faible volume de leurs exportations et la diminution de la part qu'ils représentent dans les échanges mondiaux. Le volume des échanges effectués par le continent africain ne représente que 1,5 % du commerce mondial et celui des pays les moins avancés, 0,4 %. Après une



période de croissance paresseuse entre 1990 et 1995, pendant laquelle le volume des échanges a augmenté de 0,6 % par an, celui-ci s'est sensiblement accru en 1996 et 1997 pour diminuer de 1,3 % en 1998. Contrastant avec une augmentation de 2 % en 1997, les recettes d'exportation ont chuté brutalement de 16 % en 1998.

42. Malgré l'expansion récente du volume des échanges, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales reste minime. Elle est d'ailleurs passée de 3,2 % en 1985 à 2,3 % en 1990 et à 1,5 % en 1995 (dernière année pour laquelle la CNUCED a publié des statistiques) et à 0,4 % pour les pays les moins avancés. Par ailleurs, le continent africain est très dépendant des fluctuations des cours des matières premières, dans la mesure où les produits agricoles (essentiellement les produits de base) constituent la principale rentrée de devises.

43. Dans les trois quarts des pays les moins avancés, les recettes d'exportation provenaient essentiellement, entre 1995 et 1997, de la vente de marchandises et, dans plus de la moitié d'entre eux, la valeur des marchandises exportées atteignait le triple de celle des services exportés. Dans la majorité de ces pays, les exportations portaient essentiellement sur des marchandises, avec un produit dominant, généralement un produit agricole ou minéral, qui représentait plus de la moitié des recettes totales d'exportation. Dans le même temps, la part des matières premières dans le commerce mondial ne cesse de diminuer. Selon la CNUCED, elle représentait à peine plus de 20 % du commerce mondial au milieu des années 90, contre 40 % en 1980. Dans un seul de ces pays, un produit manufacturé, les vêtements, occupait une place prépondérante dans les exportations. Les pays les moins avancés exportent donc pour l'essentiel des produits à faible valeur ajoutée ou sans valeur ajoutée. Si on considère ces pays en tant que groupe, la composition des exportations n'a pas réellement changé entre 1985 et 1997, ce qui prouve que les efforts visant à diversifier les exportations ont échoué.

44. En fait, dans quelques PMA, une part importante des entrées de devises ne provient pas des recettes à l'exportation, mais de « revenus locatifs extérieurs », tels que les envois de fonds effectués par les nationaux vivant à l'étranger, les revenus des fonds en dépôt, les redevances sur les droits de pêche et d'importantes recettes générées par la présence de bases militaires étrangères. Même si l'on admet que les pays dont les capacités de production sont très réduites (notamment, les pays les moins avancés, les plus petits et les plus

isolés) se tournent vers des activités « locatives » et soient même encouragés à les développer, il importe que ces pays s'emploient à établir des activités de production qui représentent une source de devises plus fiable.

45. De nombreux problèmes structurels continuent d'entraver les exportations, en particulier dans les pays africains et les pays les moins avancés. Les frais de transport et les coûts de transaction plus élevés en raison de l'éloignement des principaux marchés, l'insuffisance des infrastructures, l'enclavement de plusieurs pays rendent leurs exportations moins compétitives. Fondamentalement, deux grands facteurs expliquent la faiblesse des exportations des pays africains et des pays les moins avancés. Tout d'abord, les PMA exportent essentiellement des marchandises; un quart d'entre eux seulement tirent la plus grande partie de leurs revenus à l'exportation des services. En second lieu, leurs exportations ne sont généralement pas très diversifiées puisqu'une part importante des recettes d'exportation provient de la vente d'un produit ou d'un petit nombre de produits.

46. Il ne peut y avoir d'accroissement des exportations traditionnelles et non traditionnelles sans ouverture des marchés. Les Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay ont certes débouché sur une plus grande ouverture des marchés, l'établissement de règles définissant les conditions d'accès et la création d'un mécanisme de règlement des différends grâce auquel les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) disposent d'un recours efficace pour faire valoir leurs droits, mais les pays en développement, notamment les pays africains et les pays les moins avancés, n'ont pas pu tirer parti des avantages procurés par un système d'échanges plus prévisible du fait qu'il est réglementé. Nombre de ces pays rencontrent des difficultés dans l'application des accords et ne peuvent pas réellement prendre part aux échanges internationaux en raison des contraintes qui pèsent sur l'offre.

47. Les crêtes tarifaires, les droits de douane progressifs et les mesures de soutien agricole freinent considérablement le développement des activités d'exportation dans de nombreux pays africains et PMA. Les droits NPF (nation la plus favorisée) appliqués aux textiles, aux vêtements et aux chaussures dans certains pays développés sont encore élevés et la pratique des quotas n'a pas disparu. Les mesures sanitaires et phytosanitaires sont trop sévères pour que l'Afrique et les pays les

moins avancés puissent les appliquer. L'ouverture des marchés offre de nouveaux débouchés aux exportations de ces pays, mais les exportateurs se heurtent désormais à des règles plus strictes concernant les produits qui peuvent être vendus et les méthodes de promotion du commerce. Par ailleurs, les schémas issus du système généralisé de préférences n'ont guère progressé et les pays africains n'ont pas pu en tirer suffisamment parti, essentiellement faute d'être correctement informés des possibilités offertes par le système généralisé de préférences et le Cycle d'Uruguay.

48. Tout cela explique que les pays africains et les pays les moins avancés ne jouent qu'un rôle marginal dans les échanges commerciaux et les investissements. Avec l'établissement du système commercial issu du Cycle d'Uruguay dont l'OMC est la garante, ces pays se trouvent face à de nouveaux problèmes mais aussi à des possibilités nouvelles. La période suivant le Cycle d'Uruguay devrait accélérer l'intégration des pays en développement dans le commerce mondial. On estime que, grâce aux accords de l'OMC, le revenu mondial augmentera de 1 % par an dans les 10 prochaines années.

49. Toutefois, compte tenu de leur faible compétitivité et du fait qu'ils n'ont pas été les seuls à bénéficier de traitements préférentiels à l'issue des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, il est à craindre que les pays africains et les pays les moins avancés ne subissent des pertes nettes en ce qui concerne les recettes d'exportation. Selon une étude de la CEA, les pays subsahariens devraient perdre 569 millions de dollars par an, soit 0,1 % de leur revenu net, une fois que l'accord issu du Cycle d'Uruguay sera totalement entré en vigueur en 2005. Les pertes ne résultent pas directement de l'accord mais sont liées au fait que les principaux concurrents des pays africains – les pays à faible revenu d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est – peuvent s'implanter plus facilement sur les marchés africains. Cependant, l'étude montre également qu'avec l'application de l'accord, l'Asie s'ouvrira elle aussi davantage aux exportations, notamment aux exportations de produits agricoles.

## **B. Investissements étrangers directs**

50. L'Afrique et les pays les moins avancés peuvent également tirer parti des investissements étrangers directs, qui se sont rapidement accrus depuis le début des années 90. Toutefois, comme la CNUCED l'a souligné

en 1999 dans son rapport sur les investissements dans le monde, si les investissements étrangers directs en Afrique ont atteint un niveau record de 9,4 milliards de dollars en 1997 et ont représenté 8,3 milliards de dollars en 1998, ils ne constituent qu'une petite partie des 165 milliards de dollars qui ont été investis dans l'ensemble des pays en développement en 1998. Le nombre de pays bénéficiant des investissements étrangers directs est très réduit. Les 33 pays africains les moins avancés ont reçu 25 % des investissements étrangers directs en Afrique contre 20 % précédemment. Cependant, ces investissements qui représentaient 2,2 milliards de dollars en 1998, restent modestes, et ne bénéficient qu'à un petit nombre de PMA, ce qui est une tendance générale pour le continent. En 1998, le montant total des investissements étrangers directs dans l'ensemble des pays les moins avancés a augmenté de 19 % par rapport à 1997. Seul un faible pourcentage des investissements effectués dans les pays en développement vont aux pays les moins avancés (1,7 %), et une part disproportionnée sert encore à financer les activités pétrolières, minières et forestières, les retombées économiques en amont et en aval restant limitées.

51. Le Secrétaire général a noté dans son rapport de 1998, « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (voir par. 11 plus haut), que les pays africains attirent trop peu d'investissements étrangers directs, malgré les réformes qu'ils avaient entreprises pour instaurer un environnement propice aux investisseurs et le taux de rendement élevé. Bien qu'un certain nombre de problèmes subsistent (corruption, manque de transparence, coûts administratifs élevés pour les entrepreneurs et difficultés d'accès aux capitaux), c'est l'image même de l'Afrique qui s'avère dissuasive pour les investisseurs. Cette image négative est liée à la multiplication des conflits dans la région et, si tous les pays ne sont pas touchés, nombreux sont ceux où l'instabilité et l'insécurité menacent.

52. La CNUCED, la Chambre de commerce internationale (CCI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements et le PNUD ont entrepris de donner une image plus nuancée de l'Afrique en publiant une fiche d'information intitulée « Focus on the New Africa: Fact Sheet on Foreign Investment » qui souligne la rentabilité des investissements étrangers directs, indique la provenance des investissements par pays et la part des investissements servant à financer des activités

non traditionnelles. La CNUCED et la CCI ont lancé un projet similaire pour les pays les moins avancés.

53. Il est clair que la libéralisation peut procurer des avantages (augmentation des échanges commerciaux et des investissements étrangers), mais les risques sont plus élevés que dans les pays développés. L'Afrique et les pays les moins avancés ne disposent pas des systèmes de protection sociale des pays industrialisés. Par ailleurs, le chômage et le sous-emploi sont élevés et s'aggraveront encore dans la mesure où la concurrence extérieure aura raison de nombreuses entreprises locales.

### C. Intégration régionale

54. Étant donné la taille modeste des marchés africains, une coopération et une intégration régionales plus poussées peuvent aider l'Afrique à s'intégrer dans l'économie mondiale. Les pays qui attirent le plus d'investissements sont ceux qui possèdent les marchés les plus vastes. Selon la Banque mondiale, le PIB moyen des pays africains est d'environ deux milliards de dollars et la production régionale équivaut à celle de la Belgique. L'intégration élargirait l'espace économique et pourrait aider à attirer les investisseurs et à accroître les échanges commerciaux si les conditions adéquates étaient réunies. Par ailleurs, l'intégration régionale peut contribuer à renforcer les faibles capacités du continent en ce qui concerne la recherche dans les domaines de l'agriculture et des biotechnologies.

55. Il est désormais communément admis que les pays qui ne sont pas compétitifs sur le plan international devraient, pour des raisons stratégiques commencer par améliorer leur compétitivité sur le plan régional. Si les obstacles disparaissent, des accords commerciaux régionaux pourront faciliter le développement d'unités de production plus efficaces et plus compétitives dont l'émergence aura été rendue possible par des économies d'échelle et une concurrence plus vive. Cette dynamique peut aider les entreprises nationales et régionales à se rapprocher des pratiques internationales en ce qui concerne la productivité et la qualité, leur permettant ainsi de mieux se positionner sur les marchés mondiaux.

56. L'expérience montre que les investissements étrangers directs vont plutôt vers les groupes régionaux où les échanges interrégionaux augmentent rapidement. De fait, un certain nombre de PMA de la région Asie-

Pacifique font partie de groupes régionaux à croissance rapide et ont bénéficié d'une partie des investissements effectués dans les économies plus fortes entre le début et la moitié des années 90 au moment où celles-ci délaissaient les industries à forte intensité de main-d'oeuvre pour se tourner vers des produits à plus forte valeur ajoutée. De même, une partie des investissements étrangers directs réalisés en Afrique du Sud a profité aux pays les moins avancés d'Afrique australe. Selon le type de relations établies entre les entreprises nationales et les entreprises étrangères, les investissements étrangers directs peuvent servir à dynamiser les sociétés locales et leur permettre d'accéder aux technologies et de mieux connaître la situation des marchés, facilitant ainsi grandement leur intégration à l'économie mondiale.

57. L'expérience de l'Afrique en matière d'intégration régionale remonte aux années 60, mais les différents groupes sous-régionaux ne se sont pas dotés des mécanismes institutionnels ni des infrastructures qui contribuent à réduire le coût des transactions, à faciliter l'accès aux marchés régionaux et à accroître les échanges commerciaux et les investissements. Toutefois, l'avenir semble moins sombre qu'auparavant car les nouvelles organisations sous-régionales sont davantage guidées par des objectifs économiques que par des considérations politiques. Ces organisations, au nombre desquelles figure la toute récente Communauté économique africaine, ont à coeur de faciliter la circulation des capitaux et des travailleurs, de développer et d'améliorer les infrastructures régionales afin d'encourager les échanges régionaux, la mise au point de technologies et l'intégration des marchés financiers et de tout autre élément qui stimule la compétitivité au niveau régional.

58. Des organisations sous-régionales de premier plan ont permis à l'Afrique de faire des progrès notables. La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest est sur le point d'éliminer tous les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce intrarégional des produits qui satisfont à ses règles d'origine. Un marché régional des capitaux s'est institué avec l'établissement d'une bourse de valeurs régionale à Abidjan et plusieurs projets régionaux sont en cours à l'initiative du secteur privé, notamment l'établissement d'une compagnie aérienne régionale et d'une compagnie de transport côtier en Afrique de l'Ouest. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe estime qu'une zone de libre-échange sera en place d'ici à la

fin de 2000. Depuis la création de la Communauté de développement de l'Afrique australe en 1992 en tant que communauté de développement économique, la coordination des politiques et des programmes sectoriels s'est considérablement améliorée, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie, du commerce et des investissements. De fait, les progrès réalisés dans l'établissement d'une zone de libre-échange ont permis aux États membres de la Communauté de tirer parti de leur situation géographique pour attirer les investissements étrangers directs.

## V. Diversification en Afrique et dans les pays les moins avancés

59. L'Afrique dispose d'importantes ressources naturelles qui devraient lui permettre de devenir un grand producteur de matières premières industrielles et de produits manufacturés mais ce potentiel reste largement inexploité. Les pays africains et les pays les moins avancés perdent même actuellement des parts de marché dans la vente à l'exportation de leurs produits de base traditionnels. Ainsi, selon la FAO, la production africaine de cacao est passée de 71,6 % dans les années 1960 à 58,7 % dans les années 1990 et la part de marché de l'Afrique pour ce produit de 78,9 % à 64,7 % au cours de la même période. Pour le café, la production et la part de marché africaines sont passées respectivement de 25,9 % et 28,8 % dans les années 1960 à 18,6 % et 18,5 % dans les années 1990. Pour l'huile d'arachide et l'huile de palme, elles ont chuté de manière encore plus spectaculaire puisqu'elles sont passées respectivement de 88,4 % et 36,8 % dans les années 1960 à 7,6 % et 2,6 % au cours des années 1990.

60. L'Afrique est actuellement un importateur net de produits de base et les recettes qu'elle tire de ses exportations de ce type de produits continuent, au rythme des fluctuations, de suivre une courbe descendante, ce qui nuit gravement aux termes de ses échanges commerciaux. Le fait qu'elle perd des parts de marché et ne réussit pas à vendre des biens manufacturés sur le marché mondial souligne sa vulnérabilité face aux effets négatifs de la mondialisation. De plus, l'instabilité de ses recettes à l'exportation, conjuguée au faible degré de développement de son industrie manufacturière, empêche son économie de se développer rapidement.

61. Afin que l'Afrique soit moins tributaire de ses produits de base et puisse exploiter son avantage com-

paratif tout en améliorant ses perspectives de croissance durable, il est de la plus haute importance qu'elle ajoute de la valeur à ses produits de base en les traitant industriellement et en augmentant ainsi la part des produits manufacturés dans son PIB. La production et l'exportation de produits de base à valeur ajoutée tels que les denrées alimentaires, le bois et les meubles, les ferro-alliages, le platine et l'aluminium et les produits horticoles sont importants pour développer la production, l'emploi et les exportations.

62. La diversification de l'économie des pays africains vient en tête des priorités de la communauté internationale depuis la fin des années 1980, date à laquelle un groupe d'experts présidé par l'ancien Premier Ministre australien, M. Malcolm Fraser, a été prié par le Secrétaire général de l'ONU d'établir un rapport sur les problèmes concernant les produits de base africains et de formuler des recommandations à ce sujet<sup>3</sup>. Des rapports ultérieurs ont amené l'Assemblée générale à adopter la résolution 49/142, en date du 23 décembre 1994, dans laquelle elle demandait notamment : que les pays africains mettent en place des conseils nationaux de la diversification; que soit créé un mécanisme de financement aux fins de la diversification des produits de base africains, auxquels les gouvernements participant au Fonds africain de développement de la Banque africaine de développement ont été invités à verser une contribution; que l'on accorde un rang de priorité élevé à l'examen de la diversification des économies africaines et à la coordination des activités des organismes et programmes des Nations Unies concernés; et que des pays donateurs privilégient la diversification des économies africaines dans leurs programmes d'assistance bilatérale. L'*Agenda pour le développement* adopté par l'Assemblée générale le 20 juin 1997 (résolution 51/240, annexe) demande également que l'on appuie les efforts que font les pays africains pour diversifier leur économie.

63. Si certaines activités ont été entreprises – notamment la création d'un cadre d'activités de diversification dans le Plan d'action à moyen terme pour le redressement économique de l'Afrique puis son incorporation dans l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique – peu de mesures pratiques ont été prises par les partenaires de l'Afrique en matière de développement pour donner suite à la résolution de l'Assemblée générale et aux recommandations du Secrétaire général. À des degrés divers, des initiatives récentes telles que le Programme d'action de

Tokyo (voir A/53/559-S/1998/1015, annexe) l'initiative suédoise intitulée Partenariat pour l'Afrique et une initiative américaine relative à un partenariat pour la croissance et les potentialités de l'Afrique reconnaissent la nécessité de diversifier l'économie des pays africains, en particulier leur base productive. Le Programme d'action de Tokyo appelle à la diversification du secteur privé africain, en particulier des sous-secteurs agro-industriel, minier et manufacturier, tandis que l'initiative suédoise insiste sur la nécessité d'ajouter de la valeur aux produits de base et l'initiative américaine sur celle de promouvoir le développement de l'agro-industrie.

64. En dépit de l'incidence négative de la libéralisation des échanges commerciaux sur la viabilité des entreprises africaines, certains pays africains ont réussi à pénétrer des marchés d'exportation non traditionnels. Des pays comme le Kenya et le Zimbabwe jouent un rôle non négligeable sur le marché mondial des fleurs coupées, Madagascar a réalisé une percée dans le secteur du vêtement et le Ghana dans l'industrie du meuble. De nombreux autres pays produisent aussi des produits non traditionnels, essentiellement des fruits et des légumes pour lesquels il existe des créneaux dans les pays développés. Ces secteurs et industries constituent une bonne base de départ pour le lancement d'industries à support technologique et la production de produits spécialisés pour lesquels la demande mondiale est de plus en plus forte.

65. Si la diversification est fonction de l'accès des produits aux marchés – qui pose problème pour certains produits – elle est aussi fonction de la capacité d'approvisionner les marchés. Même avec l'abaissement des tarifs, les exportateurs des pays africains et des pays les moins avancés n'ont aucune garantie de pouvoir pénétrer les marchés des pays industrialisés et des pays nouvellement industrialisés si leurs produits ne répondent pas aux goûts et aux exigences de qualité des consommateurs de ces pays.

66. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en vue d'aider les pays moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce, qui a été adopté par la Réunion de haut niveau de 1997 sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, vise à régler certains problèmes relatifs à l'offre. Les six principaux organismes participants, à savoir la Banque mondiale, le Centre du commerce

international, la CNUCED, le FMI, l'OMC et le PNUD s'attachent à résoudre ces problèmes en fournissant une assistance technique orientée vers le renforcement des capacités d'exportation (investissement, développement des infrastructures) et des services d'appui au commerce (accès au financement des échanges commerciaux, information commerciale, utilisation des technologies de l'information, adaptation de produits/mise au point de nouveaux produits, conseils au sujet des normes à respecter, emballage, contrôle de la qualité, commercialisation et circuits de distribution) ainsi que vers l'aide à la création d'un cadre réglementaire de nature à faciliter les échanges commerciaux.

67. Selon le rapport sur le suivi de la réunion de haut niveau susmentionnée, établi par le Directeur général de l'OMC à l'occasion de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Seattle en 1999<sup>4</sup>, les pays les moins avancés se disent déçus par le fait que des fonds supplémentaires n'ont pas été dégagés pour financer certains projets ainsi que par la lenteur et le caractère bureaucratique de la réponse apportée à leurs préoccupations, dont la plupart tiennent aux difficultés de coordination entre les six principaux organismes des Nations Unies appliquant le cadre intégré et les pays donateurs et entre les ministères, les organismes publics et les autres parties prenantes des pays les moins avancés. Ils laissent également entendre qu'ils n'ont pas encore bénéficié concrètement du Cadre intégré.

68. Le marché mondial des produits de base est devenu plus complexe. La mondialisation a entraîné une concentration croissante sur les marchés mondiaux, où les grandes sociétés exercent une domination de plus en plus grande. On constate désormais une intégration beaucoup plus forte de la production et des échanges commerciaux internationaux, qui est due à la pénétration de grandes sociétés transnationales et sociétés de distribution telles que des chaînes de supermarché dans les filières de production agricole des pays en développement (et des pays développés). Compte tenu de la dérégulation et de la disparition des offices de commercialisation dans les pays africains et les pays les moins avancés qui appliquent des programmes d'ajustement structurel, les grandes entreprises qui disposent d'entrepôts et de moyens de transport dans les pays producteurs sont en mesure d'exploiter leurs avantages financiers et logistiques, voire d'acheter leurs produits directement aux exploitants agricoles. Inversement, les petits et moyens producteurs souffrent

de l'insuffisance de l'offre de technologies de base, de services de vulgarisation et d'intrants, de contrôle de la qualité, d'entrepôts et de moyens de transport, de gestion des risques, de financement et d'information sur les marchés.

69. Les producteurs et les exportateurs des pays africains et des pays les moins avancés peuvent tirer profit de la création de liens avec des sociétés transnationales mais resteront désavantagés si, dans de brefs délais, ils ne modernisent pas leurs méthodes commerciales, n'obtiennent pas de prêts plus avantageux, n'acquièrent pas les technologies de l'information dont ils ont besoin et ne se dotent pas de bons moyens logistiques pour rivaliser sur des marchés plus ouverts mais plus sophistiqués. Pour les entreprises qui ne sont pas encore en mesure d'établir des liens productifs avec des entreprises des pays développés, les possibilités ne manquent pas d'établir, avec des entreprises de leur sous-région ou d'autres pays du Sud, des liens qui prendront probablement la forme d'un partenariat.

70. Les crêtes tarifaires, l'escalade des tarifs et diverses mesures commerciales telles que l'interdiction de subventions à l'exportation compromettent les perspectives de diversification. La plupart des exportations industrielles d'un bon nombre de pays moins avancés sont exemptes de droits sur certains grands marchés mais les produits de certains grands secteurs tels que ceux du textile, de l'habillement et de la chaussure, du sucre et des produits sucriers et du boeuf et des produits dérivés ainsi que ceux concernant certains fruits et produits à base de fruits risquent de faire l'objet de crêtes tarifaires. De plus, les produits qui ne sont pas couverts par le Système généralisé de préférences sont soumis à des droits extrêmement élevés sur certains marchés et, selon la FAO, bon nombre de produits agricoles d'exportation transformés risquent d'être soumis à des tarifs plus élevés, c'est-à-dire par exemple aux droits qui s'appliquent aux produits ayant subi un certain degré de transformation. Une augmentation importante des tarifs rend difficile la création, dans les pays africains et dans les pays les moins avancés, d'industries qui permettent de commercialiser les produits agricoles et les matières premières de manière compétitive.

71. Si la mauvaise performance du secteur traditionnel des produits de base, entre autres facteurs, ralentit inévitablement l'industrialisation du continent, les faiblesses structurelles et institutionnelles, intérieures aussi bien qu'extérieures, y font également obstacle.

En 1995, la part de l'Afrique dans la valeur ajoutée des produits manufacturés de tous les pays en développement n'était que de 5,5 %, soit moins qu'au milieu des années 80, où cette part (6,9 % environ) était déjà faible. Cette situation est aggravée par des problèmes traditionnels persistants (faiblesse de l'accumulation du capital, insuffisance des flux d'investissements étrangers directs et des transferts de technologie et quasi-inexistence de milieux d'affaires autonomes dynamiques).

## **VI. Mesures devant permettre de faire échec à la marginalisation et de promouvoir la diversification des produits de base**

72. Afin de remédier aux faiblesses structurelles qui amoindrissent leurs capacités productives et leur compétitivité, les pays africains et les pays les moins avancés devront continuer à maintenir la stabilité de leur environnement macroéconomique et à améliorer la gestion de leurs affaires publiques, ainsi qu'à réduire les risques qui découragent actuellement les investissements intérieurs et étrangers privés en rendant leur environnement juridique et réglementaire transparent et stable et mettre fin aux conflits armés. Si ces conditions de base ne sont pas réunies, l'impact de mesures spéciales sera très limité.

73. Cela étant, la mise en place d'un environnement favorable ne suffit pas; d'autres mesures sont nécessaires. Il faudrait ainsi renforcer le rôle des petites et moyennes entreprises, améliorer les compétences et l'accès aux technologies, promouvoir la diversification des produits de base, développer l'intégration et la coopération régionales, accroître et coordonner l'aide au développement, améliorer l'accès aux marchés des exportations des pays les moins avancés et renforcer les capacités d'exportation de ces pays, alléger la dette et mobiliser des investissements étrangers directs.

### **A. Développement des entreprises**

74. Les gouvernements des pays africains et des pays les moins avancés devraient favoriser le développement des entreprises et adopter des mesures spéciales qui permettent de faire passer les microentreprises industrielles au rang des petites et moyennes entreprises in-

dustrielles. Pour cela, il faudrait tout particulièrement aider les petites et moyennes entreprises et les groupements de petites et moyennes entreprises à accéder aux nouvelles technologies et à améliorer leurs capacités techniques; dispenser des programmes de formation qui permettent d'améliorer les capacités de gestion locales et appuyer les institutions qui s'emploient à développer l'esprit d'entreprise et à promouvoir les innovations. De plus, les gouvernements devraient continuer à prendre des mesures favorables à la création de partenariats et de réseaux entre les entreprises nationales ainsi qu'entre ces entreprises et les entreprises et les instituts de recherche-développement étrangers.

75. Les gouvernements des pays africains et des pays les moins avancés devraient aussi envisager de prendre des mesures spéciales pour faire bénéficier les petites et moyennes entreprises de leurs grands projets en matière d'infrastructures, notamment leur dispenser une formation et adopter des systèmes de contrats qui, en scindant les soumissions en petits contrats et en indiquant les types de matériel qui exigent beaucoup de main-d'oeuvre, permettraient de régler la question du renforcement des capacités et celle de l'emploi. Ils devraient aussi, compte tenu de la transformation rapide de l'économie mondiale et du caractère limité des ressources dont ils disposent, prendre des mesures qui permettent au secteur privé d'exercer ses activités en général – et d'investir en particulier – à moindre coût et à moindre risque.

### **B. Mise au point et transfert de technologies**

76. Les gouvernements des pays africains et des PMA devraient prévoir un train de mesures d'encouragement à l'intention des scientifiques, des technologues et des entrepreneurs (nationaux et étrangers) en vue de les encourager à investir dans des entreprises qui reposent sur la technologie. On devrait accorder une aide spéciale aux centres de conception et de diffusion de technologies visant à aider les responsables de microentreprises à améliorer leurs produits grâce aux institutions en place.

77. Les pays donateurs et les organismes internationaux de développement devraient faciliter le transfert de technologies parrainées ou financées tant par le secteur privé que par le secteur public. On devrait accorder une attention particulière aux biotechnologies susceptibles de contribuer à la solution des problèmes

de sécurité alimentaire des pays africains et des pays les moins avancés. Les bailleurs de fonds devraient favoriser l'échange d'expérience entre les pays et étudier la possibilité de procurer une aide financière supplémentaire au Fonds international pour le développement technologique en Afrique, créé par l'UNESCO.

### **C. Diversification des produits de base et industrialisation**

78. Les gouvernements des pays africains et des PMA, qui ne l'ont pas encore fait, devraient rapidement mettre en place une stratégie de diversification avec l'aide de leurs partenaires pour le développement. Ce programme pourrait comporter notamment un système de sous-traitance aux niveaux national et régional, en mettant l'accent sur des industries programmées pour la diversification. Les gouvernements devraient aussi encourager la création de réseaux d'entreprises en coopérative, en chaîne horizontale et verticale, notamment des petites et moyennes entreprises, en vue de satisfaire les commandes, partager les informations et coopérer dans les domaines de la production, de la conception et de la commercialisation en vue de réaliser des économies d'échelle. Par ailleurs, la formation de groupes de petites et moyennes entreprises peut faciliter les efforts menés par les gouvernements pour encourager le partenariat dans la diversification axée sur les produits de base entre les firmes étrangères et locales. Les gouvernements des pays africains et des PMA devraient instituer des normes internationales dans des secteurs vitaux comme le transport et les télécommunications; ils devraient aussi pour chaque pays ou sous-région définir des plans cohérents et comportant des échéances fixes pour répondre à ces normes.

79. Pour appuyer des efforts nationaux en faveur des stratégies de diversification, les pays donateurs devraient accorder une aide financière à l'Initiative spéciale des Nations Unies pour la diversification économique en Afrique que dirige la CNUCED. Une aide supplémentaire devrait être fournie aux organes des Nations Unies pour leur permettre d'aider les pays africains et les PMA à être plus compétitifs dans le commerce. Une assistance technique devrait être fournie aux pays qui cherchent à créer des conseils nationaux de diversification regroupant le gouvernement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, dont le rôle serait de planifier des stratégies nationales

de diversification et de donner les orientations nécessaires à la mise en œuvre de ces stratégies.

80. Les partenaires internationaux pour le développement peuvent y contribuer sous forme d'aide financière et de services de prestations d'experts en vue de créer des institutions de financement du commerce et des organismes nationaux d'assurance risques. Il est important d'encourager l'investissement étranger direct (IED) sous forme de coentreprises avec des entreprises sur des marchés d'exportation plus développés.

81. Dans le souci d'assurer l'équilibre entre les objectifs d'autosuffisance alimentaire, les mesures d'incitation relatives aux prix, et la garantie du revenu des producteurs, les pays africains et les PMA devraient, avec le concours de la communauté internationale, identifier et promouvoir de nouveaux modèles d'entreprises dans le secteur privé qui peuvent fournir ces services auparavant assurés par les offices de commercialisation. En attendant que le secteur privé soit doté des capacités requises, de nouveaux services publics axés sur l'entreprise devront sans doute continuer à fournir ces services.

82. Les gouvernements de pays africains et des PMA pourraient envisager la création de groupes axés sur les ressources naturelles composés d'entreprises complémentaires du secteur des produits de base susceptibles de contribuer à l'augmentation de la production, des exportations et à la diversification. Ces pays devraient également être aidés dans leurs efforts afin qu'ils puissent tirer profit des retombées de la diversification de la production pour créer leurs propres marques de produits.

83. On devrait renforcer et intensifier les activités du Deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base pour qu'elles couvrent le financement de la recherche et du développement, des services de vulgarisation ainsi que la recherche appliquée en matière de production et de transformation des produits des petits exploitants et des petites et moyennes entreprises d'Afrique et des PMA. Pour contribuer aux activités axées sur les zones rurales, on devrait renforcer les capacités des gouvernements locaux d'appuyer les programmes de développement axés sur les produits de base.

84. Comme priorité, les États membres de l'OMC devraient faire face au problème des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits dans le prochain cycle de négociations multilatérales sur le commerce en vue de

les ramener à zéro pour l'Afrique et les PMA et encourager la diversification verticale.

#### **D. Intégration régionale**

85. Pour devenir des instruments plus efficaces du développement durable, les pays africains devraient s'efforcer de faciliter le rôle du secteur privé dans l'intégration régionale en harmonisant davantage les cadres macroéconomiques pour permettre une plus grande interaction entre les différentes économies; éliminer tous les obstacles à une participation accrue du secteur privé aux activités économiques transfrontalières et promouvoir une participation plus large du secteur privé au développement et à l'entretien des infrastructures.

86. Les gouvernements africains devraient également envisager la création de mécanismes de négociation sous-régionaux communs qui pourraient aussi contribuer à leur donner du poids dans les négociations internationales. Par ailleurs, ils devraient chercher à rationaliser davantage un certain nombre de domaines communs tels que la recherche et le développement dans les domaines de la biotechnologie, ou de l'acquisition et de l'entretien des équipements. L'exemple des corridors de développement en Afrique australe devrait être repris dans d'autres régions.

87. Les pays donateurs et les institutions financières multilatérales devraient jouer un rôle plus actif dans la promotion de l'intégration régionale et des projets régionaux, notamment en aidant le secteur privé à participer aux projets d'infrastructure.

#### **E. Aide publique au développement (APD)**

88. Il existe déjà un certain nombre d'objectifs concernant l'aide internationale au développement des pays d'Afrique et des pays les moins avancés, notamment 0,15 % du PNB au titre de l'APD provenant des pays développés fixés en 1981, et 30 milliards de dollars par an avec une augmentation annuelle de 4 % par la suite, établis en 1991 dans le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Le rapport de 1998 du Secrétaire général sur l'Afrique (A/52/871-S/1998/318), a fait les recommandations suivantes : l'augmentation du volume de l'APD par les pays donateurs; l'utilisation en Afrique d'au moins 50 % de l'aide affectée à l'Afrique; la restructuration de l'aide pour qu'elle soit axée sur



les domaines où elle aura le plus d'effets, notamment l'approvisionnement en eau dans les zones rurales, l'enseignement de base et les soins de santé primaires. Les pays africains, les PMA et les donateurs devraient également revenir sur l'initiative 20/20 qui recommande l'affectation d'au moins 20 % des ressources au secteur social. Les Nations Unies appuient également le principe de la création d'un Fonds qui garantirait des marchés futurs en ce qui concerne les vaccins contre le paludisme, la tuberculose et le sida et regrouperait des partenariats publics et privés de la communauté scientifique pour les initiatives en matière de santé.

89. Les bailleurs de fonds devront mettre l'accent non seulement sur les problèmes d'infrastructure sociale, mais aussi sur l'aide directe en vue du perfectionnement des compétences et du renforcement de l'efficacité commerciale par le financement des principaux investissements dans le domaine des infrastructures physiques susceptibles d'attirer massivement des investissements privés en Afrique et dans les PMA. L'affectation d'une aide soigneusement ciblée sur la reconstruction et à la réhabilitation des principales infrastructures des pays qui sortent d'une guerre, notamment en l'absence d'initiatives privées, devrait s'inscrire dans le cadre de l'assistance après un conflit. Les pays donateurs pourraient également contribuer en fournissant une couverture d'assurance par leurs organes de couverture des risques et, si c'est déjà le cas, augmenter le taux de couverture pour les projets d'infrastructure, en particulier au niveau régional, étant donné que celle-ci favorisera la compétitivité sur le plan national ainsi que les échanges intra régionaux. Cette approche peut être améliorée en accordant des exonérations fiscales aux sociétés qui opèrent dans les PMA et en contribuant à la création de fonds de capital-risque destinés à des projets dans les PMA.

90. Les bailleurs de fonds devraient également délier l'aide pour plus d'efficacité. Le fait de lier l'aide a tendance à réduire la concurrence dans les appels d'offres internationaux, à accroître les coûts et à entraîner la mise en place d'équipements inadéquats.

91. Les mesures d'aide internationale doivent être conçues et mises en œuvre de façon à compléter les programmes et politiques des pays africains et PMA pris individuellement. De plus, la coordination de toute cette variété de programmes et d'initiatives des bailleurs de fonds bilatéraux, des institutions multilatérales, et des organismes régionaux devrait être renforcée et améliorée. Les activités du Groupe des Nations

Unies pour le développement, créé dans le cadre des toutes dernières réformes, a été efficace pour la création de mécanismes destinés à renforcer la coordination et la collaboration entre les organes des Nations Unies, au niveau de pays, y compris les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la création de groupes de travail thématiques. La participation effective des bailleurs de fonds bilatéraux et autres donateurs dans les consultations thématiques proposées au niveau de pays, sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale facilitera la mise en œuvre des programmes sectoriels susceptibles d'aider les gouvernements à assumer un rôle plus prépondérant et à rendre compte de l'utilisation de toutes les ressources publiques, y compris de l'aide au développement.

## F. Aide au commerce et accès aux marchés

92. Les pays développés devraient fournir une assistance technique aux PMA, pour la formation de leurs fonctionnaires et de leurs exportateurs en vue d'une utilisation adéquate du système généralisé de préférences. Cela est particulièrement important, du fait que, selon une récente étude de la CNUCED, entre 1994 et 1997, le taux d'utilisation de ces modalités par les PMA a été généralement faible, soit moins de 50 % pour l'Union européenne, le principal marché d'exportation des PMA. La simplification de ces modalités permettrait aussi d'encourager fortement leur utilisation par les exportateurs des PMA.

93. Les pays développés devraient prendre des mesures visant à faciliter davantage l'accès aux marchés des produits d'exportation que les PMA produisent généralement, notamment en abolissant les systèmes tarifaires et les contingents d'importation en provenance des PMA. Cela est particulièrement nécessaire, étant donné que les produits qui offrent aux PMA un avantage comparatif (en particulier les produits à forte utilisation de main-d'œuvre) ou la possibilité d'une diversification de leurs exportations – cuirs, chaussures, huiles végétales – sont sujets à des crêtes tarifaires ainsi qu'à la progressivité des droits. Certains pays ont décidé d'appliquer des prix hors-taxe aux produits d'exportation des PMA. Les autres pays devraient en faire autant.

94. Les pays donateurs devraient fournir une aide supplémentaire aux six principaux organismes qui gèrent le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au

commerce, pour les aider à améliorer leur assistance technique et renforcer ainsi la capacité des PMA sur les marchés. Tous les partenaires pour le développement devraient accorder plus de ressources aux pays africains et aux PMA pour les aider à améliorer leurs capacités de négociation afin qu'ils soient en mesure de participer pleinement à toutes les négociations commerciales futures, de comprendre et de suivre de près l'évolution de l'OMC, et défendre leurs intérêts commerciaux, individuellement et collectivement.

### G. Allègement de la dette

95. Comme préconisé dans le Rapport du Secrétaire général sur l'Afrique pour 1998 (A/52/871-S/1998/318), tous les pays créanciers devraient convertir en subventions toutes les dettes bilatérales officielles en cours des pays africains les plus pauvres. Les créanciers devraient également envisager la possibilité d'annuler toute la dette non remboursée de pays africains et des pays les plus pauvres. Des mesures spéciales devraient être prises pour aider les pays qui sortent d'une guerre à éponger leurs arriérés auprès des institutions de Bretton Woods afin qu'ils soient en mesure de bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

### H. Investissement

96. Les gouvernements en Afrique et dans les pays les moins avancés devraient continuer d'améliorer le climat pour les investissements, en s'attaquant en particulier aux questions relatives à la transparence et à la corruption tout en simplifiant les règlements et les procédures. Ils devraient se servir des investissements dans les infrastructures pour promouvoir l'emploi; et les pays qui sortent d'un conflit devraient utiliser les projets d'infrastructure afin de créer de l'emploi pour les anciens combattants.

97. Les gouvernements donateurs et les organisations internationales de développement devraient encourager la confiance dans l'Afrique et dans les PMA en fournissant au secteur privé une image complète de ces deux secteurs et en attirant l'attention sur les pays qui réussissent. Les gouvernements donateurs devraient aussi encourager le secteur privé à s'intéresser à l'Afrique et aux PMA en accordant des exonérations fiscales aux sociétés exerçant leurs activités en Afrique et dans les

PMA, et en encourageant la création de fonds de capital-risque.

## VII. Conclusions

98. Les pays africains et les PMA ont vu leurs résultats économiques s'améliorer depuis le Sommet mondial pour le développement social, en 1995. La majorité des pays ont commencé à mettre en place de solides politiques macroéconomiques destinées à stimuler la croissance, encourager les investissements et à améliorer leur productivité économique de façon générale. Cependant, même si en moyenne la croissance économique est demeurée positive, le taux de croissance n'a pas été durable parce qu'il reposait sur des facteurs externes comme des conditions climatiques clémentes et des prix favorables pour les produits de base. De plus, une reprise des conflits ainsi que l'aggravation de la pandémie du sida ont commencé à avoir des effets négatifs sur les perspectives de croissance économique. Par ailleurs, des réformes politiques ont été réalisées et, même si elles restent encore à être consolidées, les règles démocratiques sont devenues la norme plutôt que l'exception.

99. Malgré les améliorations de la croissance économique, son taux n'a pas été suffisamment élevé ou durable pour faire diminuer les taux de pauvreté inacceptablement élevés. De plus, les indicateurs sociaux restent stagnants et, dans quelques cas, se détériorent. Certaines des causes principales de l'absence d'un développement économique durable de l'Afrique et des PMA en général et de leurs difficultés d'intégration à l'économie mondiale découlent de la faiblesse de leurs capacités de production et de leur compétitivité. Premièrement, dans plusieurs pays, les institutions politiques et économiques sont faibles et incertaines, l'obligation de rendre des comptes, la transparence des actions du gouvernement et le bon fonctionnement des institutions ne sont pas encore solidement établis. Deuxièmement, les économies de la plupart de ces pays reposent sur des secteurs traditionnels de faible productivité, et la demande pour les produits de ces secteurs reste inchangée ou diminue. Troisièmement, la capacité interne nécessaire à l'instauration d'un développement suscité de l'intérieur est faible, en grande partie parce que les ressources humaines n'ont pas été développées de façon adéquate, le développement et l'adaptation de la science et de la technologie sont insuffisants et l'infrastructure physique, notamment

l'énergie, les télécommunications et les transports, reste dispendieuse et peu fiable.

100. De plus, l'Afrique et les PMA n'ont pas réussi à mobiliser des ressources adéquates pour leur développement. L'épargne et l'investissement intérieurs restent faibles en raison des taux élevés de pauvreté, des problèmes politiques qui persistent dans plusieurs pays et de la fuite des capitaux. Des ressources importantes continuent d'être affectées au service de la dette plutôt qu'au renforcement des ressources humaines et à l'amélioration des infrastructures. L'investissement étranger direct, qui peut compléter les ressources intérieures, est concentré dans quelques pays et secteurs.

101. Par conséquent, l'Afrique et les pays les moins avancés se retrouvent de plus en plus marginalisés dans l'économie mondiale comme en témoigne la diminution de leur part des exportations mondiales et des apports d'investissements étrangers. Comme on l'a noté précédemment, ceci est dû aux conditions intérieures de ces pays mais aussi à des facteurs externes comme l'accès aux marchés et la perception négative de l'Afrique d'un point de vue d'investissements. Les pays africains et les PMA peuvent accélérer leur intégration dans l'économie mondiale en diversifiant leurs économies. Cependant, un certain nombre d'éléments ont entravé ce processus, notamment la capacité à fournir les produits requis ainsi que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits qui frappe certains produits intéressant les pays africains.

102. Face à ces contraintes structurelles, un certain nombre de mesures parallèles doivent être prises par les gouvernements africains et les PMA, avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin de promouvoir un développement durable dans ces pays. Bien que toutes les propositions soient importantes, quelques-unes ont été retenues à cause de leur action catalytique. De façon générale, les gouvernements d'Afrique et des PMA devraient continuer à mettre en oeuvre des politiques économiques appropriées et, plus particulièrement, à créer un environnement plus propice aux investissements plus favorables, en améliorant la transparence et l'obligation de rendre des comptes des institutions et des fonctionnaires des gouvernements, en s'attaquant à la corruption et en simplifiant les règlements et les procédures.

103. De plus, les gouvernements d'Afrique et des PMA devraient aussi continuer à adopter des mesures spéciales afin d'encourager la transformation des

microentreprises en petites entreprises industrielles en facilitant l'accès aux nouvelles technologies et en offrant la formation nécessaire afin d'améliorer les compétences en gestion. De plus, ils devraient envisager des mesures spéciales afin de permettre aux petites et moyennes entreprises de tirer profit des grands projets d'infrastructure, notamment en divisant les appels d'offres en petits marchés. Afin d'inciter à la diversification, les gouvernements devraient aussi encourager les réseaux d'entreprises en coopératives, notamment les petites et moyennes entreprises, à échanger des informations et à coopérer dans les domaines de la production, de la conception et de la commercialisation. Les gouvernements devraient aussi offrir aux scientifiques, aux technologues et aux entrepreneurs un programme de mesures d'incitation afin de les encourager à investir dans des entreprises qui reposent sur la technologie, tout en facilitant la participation du secteur privé aux activités économiques régionales.

104. De leur côté, les gouvernements des pays donateurs devraient appuyer les efforts des pays africains et des PMA en fournissant un appui sélectif à la modernisation et à la reconstruction des infrastructures de service essentielles. La réhabilitation des infrastructures de pays sortant d'un conflit devrait être reconnue comme faisant partie de l'assistance fournie après un conflit. Les gouvernements des pays donateurs devraient aussi examiner la possibilité d'accorder des exonérations fiscales aux sociétés exerçant des activités en Afrique et dans les PMA ainsi que la possibilité d'appuyer la création de fonds de capital-risque. De plus, l'aide publique au développement devrait être orientée vers les secteurs où elle aura le plus d'effets, comme l'approvisionnement en eau en milieu rural, l'éducation de base et les soins de santé primaires. En ce qui concerne ces derniers, un appui au Fonds du millénaire pour le vaccin pour assurer des marchés futurs pour les vaccins contre le paludisme, la tuberculose et le sida pourrait aider à enrayer la montée de ces maladies en Afrique.

105. Les pays développés devraient entreprendre de supprimer les crêtes tarifaires et de mettre fin à la progressivité des droits sur les exportations des pays africains dans le cadre du Cycle de négociations commerciales multilatérales du nouveau millénaire et les pays qui ne l'ont pas encore fait devraient entreprendre de supprimer tous les tarifs et les contingents sur les exportations des PMA. Une assistance technique pour

l'utilisation des mécanismes de SGP aiderait aussi les pays à améliorer ces programmes. Les pays créanciers devraient aussi envisager de transformer en subventions toutes les dettes bilatérales officielles en cours des pays les plus pauvres, et tous les créanciers devraient examiner la possibilité d'annuler tout l'encours des dettes des pays africains les plus pauvres et des pays les moins avancés.

106. L'ONU entend continuer à appuyer les efforts des pays africains de la manière indiquée dans le rapport sur du Secrétaire général intitulé «Développement de l'Afrique : mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, et en particulier de celles qui concernent l'application et le suivi coordonné des initiatives en faveur de l'Afrique par les organismes des Nations Unies». Cependant, l'ONU considère comme essentielle une meilleure coordination des initiatives bilatérales et multilatérales en Afrique et elle entend continuer d'en faire la promotion. La Vice-Secrétaire générale continuera d'assurer que les initiatives du système des Nations Unies en Afrique soient bien coordonnées à l'intérieur même de l'ONU grâce au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et elle encouragera les autres partenaires à faire en sorte que leurs programmes soient conçus et mis en oeuvre d'une manière qui complète les politiques et les programmes nationaux de chaque pays.

107. Avec certains événements internationaux importants à venir, notamment le Cycle de négociations commerciales multilatérales du nouveau millénaire, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en 2001, et l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, les PMA et leurs partenaires de développement auront une occasion exceptionnelle de développer une nouvelle stratégie de coopération pour le développement qui soit profitable à l'Afrique et aux PMA. Cette nouvelle stratégie devrait être guidée par le désir de trouver de nouvelles approches en vue d'obtenir une augmentation de l'APD et de mobiliser d'autres apports de capitaux privés afin de compléter les efforts des PMA pour l'amélioration de leur capacité de production et de leur compétitivité dans un cadre mondial en rapide évolution. Les buts ultimes d'un développement amélioré et durable pour l'Afrique et les pays les moins avancés devraient continuer d'être l'élimination de la pauvreté

et l'amélioration des conditions générales des citoyens qui sont en bonne santé et productifs et pouvant contribuer au progrès de la société ainsi qu'à la croissance et au progrès de la collectivité mondiale dans son ensemble.

#### Notes

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante quatrième session, Supplément No 45, A/54/45, par. 72, décision 1, annexe par. 20.*

<sup>2</sup> *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, publié pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) par Economica, Paris, 1999.

<sup>3</sup> «Les problèmes du secteur primaire africain - Vers une solution» UNCTAD/EDM/ATF/1, Genève, 1990 et A/45/581, 5 octobre 1990.

<sup>4</sup> WT/MIN (99)/7.